



COWANSVILLE

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENTS NUMÉROS 1871 ET 1874

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 8 janvier 2019, les règlements suivants :

- *Règlement numéro 1871 concernant la rémunération des membres du conseil*
- *Règlement numéro 1874 décrétant l'imposition des divers taux de taxation, autres compensations ainsi que leur mode de paiement (exercice financier 2018)*

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi et sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale à Cowansville, pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Cowansville, ce 16 janvier 2019.

La greffière,  
M<sup>e</sup> Stéphanie Déraspe, OMA